

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN

DU 4 DECEMBRE 2018 A LA MAIRIE DE RUSSIN

Présents M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

Excusé M. Claude Membrez

Procès-verbal Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2018
2. Informations de la mairie
3. Piscine intercommunale de Pré-Bois – délibération
4. Fixation dates des prochaines séances du conseil municipal
5. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00, il excuse M. Claude Membrez, en déplacement professionnel à l'étranger et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux pour cette dernière séance de l'année.

1. Approbation du procès-verbal du 06 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Remerciements

M. Hutin tient à remercier chaleureusement Mme Serafini ainsi que les membres du conseil municipal pour l'organisation du repas des aînés du 22 novembre dernier. Ce repas élaboré pour la première fois par le traiteur « Palais création » a été très apprécié par nos convives. Les remerciements vont également pour la décoration du sapin de Noël et la préparation de la soupe du 1^{er} décembre, moment toujours convivial avec la population russinoise.

2.2 Circulateur chauffage

Une panne sur le circuit de chauffage de l'école nous a obligés à remplacer le circulateur du chauffage ainsi qu'un disjoncteur électrique brûlé.

3. **Piscine intercommunale de Pré-Bois - délibération**

Les conseillers municipaux ont reçu une copie de la proposition de délibération concernant la piscine intercommunale de Pré-Bois.

Un point de la situation net et précis a été fait par M. Favre le 6 novembre dernier, aujourd'hui le conseil municipal doit prendre sa décision.

Il est rappelé que cette répartition financière tient compte de trois paramètres :

- 1) La population totale de la commune au 31 décembre de chaque année,
- 2) La capacité financière (plafonnée à 200 (Genthod qui a une capacité financière élevée a validé cette proposition). Russin est à 130, notre indice de capacité financière étant plutôt élevé et très variable.
- 3) L'éloignement de l'infrastructure en transport public et privé (temps d'accès). les itinéraires ont été calculés pour toutes les communes depuis la mairie jusqu'à plus proche arrêt de transports publics (TPG, gare CFF).

M. Hutin relève :

- L'engagement financier est un coût important sur une très longue période et l'incertitude de nos revenus.
- L'importance de cet engagement qui correspond à environ Fr 30.— par an/habitant.
- La désertification des entreprises qui étaient sur notre territoire et qui rejoignent aujourd'hui Meyrin (par exemple banque Raiffeisen).
- Le fait que les habitants des communes participantes n'aient aucun avantage pour l'accès à cet équipement.
- Le besoin d'un bassin de natation aux dimensions olympiques sur la rive droite est absolument réel et figure dans la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030.
- Un travail a été fait au niveau du Grand Conseil, validé par le Conseil d'Etat, dans le cadre de ce plan directeur rappelant que c'est un équipement qui manque réellement sur la rive droite. Les travaux effectués au sein de la commission du sport de l'ACG Association des communes genevoises depuis 2011 ont permis d'établir les infrastructures majeures d'importance régionales.

M. Favre, qui participe au groupe de travail, aimerait ajouter deux trois éléments importants dans la réflexion :

Aujourd'hui, il y a une forme d'opportunité qui est un peu unique, l'Etat de Genève, propriétaire du foncier, met à disposition le terrain, par un droit de superficie de 99 ans au profit de la fondation, il n'y a pas d'acquisition de terrain, pas d'engagement sur le fond.

Si plusieurs communes devaient prendre une décision négative ces prochains jours, cela pourrait faire capoter totalement le projet. Il y a un principe de solidarité qui rentre en ligne de compte, puisque c'est l'ensemble des habitants d'une région qui bénéficierait de cette infrastructure.

Les promoteurs du quartier apportent leur contribution au fonctionnement sur 20 ans et le fond intercommunal ainsi que la Fondation du Casino de Meyrin participent à la construction.

C'est un engagement sur le long terme et dans 20 ans les propriétaires se retireront du système et il y aura encore Fr 800'000.— à se répartir entre les communes, financièrement cela peut être lourd sachant qu'il y a des paramètres qui peuvent influencer la participation de chacun, notamment le nombre d'habitants et la capacité financière. Il y a peu de probabilité que la participation de Russin augmente de manière significative dans les prochaines années.

M. Demuylder pense que c'est une belle opportunité de créer une piscine olympique principalement pour les besoins du sport d'élite, mais en tant que Conseiller municipal il se doit de regarder les intérêts des habitants de la commune. Il n'a pas entendu d'échos de la part des russinoises et russinois sur ce projet.

D'autre part, ce qui le gêne fortement c'est l'investissement de base qui n'est pas garanti, il constate également qu'une commune comme Dardagny, plus grande que Russin, paye moins que nous et que si la commune de Russin, ne participe pas au projet, cela n'est pas de nature à le mettre en danger.

M. Hutin indique que la répartition financière et le montage du projet ont bien été réfléchis, le coût est certain et il n'y aura pas d'augmentation ces prochaines années. Si la population augmente ce sera dans le quartier de l'Etang, Meyrin, Satigny, Grand-Saconnex, Vernier. A Russin, la population ne va pas augmenter de manière significative, donc le risque est vraiment minime.

M. Hutin rappelle que si une des communes venait à s'opposer, tout le projet serait remis en question, il faudrait refaire les statuts de la fondation pour les communes restantes et repartir sur une nouvelle délibération.

Mme Desbaillet demande si les revenus de la commune permettent cet engagement financier et quelles seraient les conséquences sur notre budget ?

M. Hutin lui répond qu'il faut faire des choix et que c'est justement le rôle de ce municipal. Nous avons dernièrement engagé des frais de fonctionnement importants, principalement pour la crèche garderie et pour le parascolaire. Il faudra réaliser des économies dans d'autres postes du budget de fonctionnement.

Plus d'autre question, remarque ou observation étant soulevée, Monsieur le Maire lit la délibération votée prise ainsi :

Objet Délibération, présentée par le Maire, demandant l'adhésion de la commune de Russin à la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport fédéral "SPORT SUISSE 2014" déterminant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse;

Vu l'étude réalisée par le canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation en 2^{ème} sport le plus pratiqué à Genève;

Vu les divers travaux en commission des sports de l'ACG depuis 2011 soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton;

Vu l'intérêt reconnu de ces besoins par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celles de la rive droite d'investir dans la construction d'une telle infrastructure;

Vu l'intégration d'un projet d'une piscine couverte avec bassin de 50m (localisation rive droite) figurant sur la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030;

Vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2415 invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie pour les terrains propriété de l'Etat qui a été renvoyé au Conseil d'Etat ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à cette motion (M2415-A) dans laquelle l'Exécutif cantonal conclut « tout en relevant qu'il s'agit d'un projet de piscine intercommunal et dans la mesure où lesdites communes libèrent le crédit d'investissement et s'engagent à couvrir les coûts de fonctionnement de la piscine, le Conseil d'Etat est prêt à soutenir l'octroi d'un droit de superficie »,

Vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une telle infrastructure, compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite;

Vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois;

Vu l'implication financière des promoteurs s'engageant à financer une partie des coûts d'exploitation annuel de la piscine, jusqu'à un maximum de CHF 800'000.- et ce durant 30 ans, sur la base de négociations qui sont en bon état d'avancement ;

Vu le projet de réalisation de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 21m x 50m (8 lignes d'eau), modulable en 2 demi-bassins de 21m x 25m avec fond mobile sur l'une des surface de 25m, et d'une pataugeoire de 100m² ;

Vu les nombreuses discussions intervenues entre les communes de la rive droite en vue de la création d'une fondation de droit public pour construire et gérer des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, selon le projet de statuts élaboré ;

Vu les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis sur la base, notamment, de la population, de la capacité financière et sur l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation ;

Vu le tableau de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement élaboré ;

Vu les discussions en séance du conseil municipal les 16 octobre et 6 novembre 2018,

conformément aux art. 30, al. 1, let. g et t, et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 4 décembre 2018,

D E C I D E

PAR 6 NON ET 2 ABSTENTION

1. De créer une fondation de droit public sous le nom de « Fondation intercommunale de Pré-Bois », ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport.
2. D'adopter ses statuts, version au 23 octobre 2018, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. D'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis, soit notamment, la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation ;
4. De demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de

l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil.

5. De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).
6. D'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale.
7. D'autoriser l'Exécutif à accorder le cautionnement de la commune de Russin à hauteur de CHF 201'304.00 pour l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053.
8. De demander à l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif.
9. D'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la commune de Russin.
10. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy, Satigny, Vernier, Versoix.

Certifié conforme à la décision du Conseil
municipal :

Alain Hutin Maire et Président
du conseil municipal de Russin

4. Fixation dates des prochaines séances du conseil municipal

- 5 février 2019 à 19h00
- 5 mars 2019 à 19h00
- 16 avril 2019 à 19h00
- 07 mai 2019 à 19h00
- 11 juin 2019 à 19h00

5. Divers

5.1. Opéra de Lausanne

M. Hutin indique qu'il a été approché par Mme Illyria Pfyffer qui a des contacts avec l'Opéra de Lausanne. L'Opéra de Lausanne organise depuis quelques années La Route Lyrique qui fait figure d'institution en Suisse Romande. La volonté du directeur de l'Opéra de Lausanne est de sortir des locaux de l'opéra tel qu'on le connaît habituellement et d'investir au travers d'une production légère des lieux différents, de toucher différents publics ou encore d'approcher ceux qui n'oseraient pas passer la porte d'une institution parfois intimidante. C'est pour cette raison que durant l'été 2019, la Route Lyrique prendra ses quartiers dans différentes localités de Suisse romande. Dans cette optique, pourquoi pas à Russin.

L'Opéra de Lausanne a fait savoir à M. Hutin que la commune ne participe pas à l'organisation du spectacle à proprement dit.

A charge de la commune :

1. la mise à disposition gratuitement du lieu de représentation tente idoine, puisque les promotions 2019 ont lieu à Russin.
2. Salle communale où les acteurs peuvent se changer.

3. Mise à disposition de deux personnes pour la logistique. Nous pouvons engager deux « job d'été » pour la mise en place et le démontage.
4. Location de chaises (200) que nous pourrions demander aux autres communes du Mandement.
5. Mise à disposition de quelques pompiers pour la sécurité feu et la circulation.
6. Assurer la publicité sur le Mandement pour annoncer la représentation.

L'Opéra de Lausanne nous mettra à disposition des affiches du spectacle. Les recettes reviennent totalement à l'Opéra de Lausanne, qui s'occupe de la vente des billets dont les prix sont échelonnés entre Frs 15.—et Frs 40.—. La participation financière de la commune, serait modeste, puisque la tente est déjà sur place.

Le spectacle est un opéra nommé « Les Chevaliers de la table ronde » Opéra-bouffe en 3 actes Paroles de Henri Chivot et Alfred Duru.

La question de ce soir est de savoir si Monsieur le maire peut aller de l'avant dans l'organisation de cette représentation prévue le lundi 1^{er} juillet 2019.

M. Wohlers demande si sous la tente le niveau phonique convient pour un Opéra ?

M. Hutin répond que l'Opéra connaît l'organisation dans les conditions proposées et que le but est justement de proposer des concerts dans des lieux inhabituels.

Après discussion, le conseil municipal est enthousiasmé par cette proposition, M. Hutin est chargé de mener l'organisation de ce spectacle avec l'Opéra de Lausanne.

M. Hutin propose, pour la séance du 5 février 2019, de se poser la question si nous souhaitons prendre quelques billets afin d'en faire bénéficier les habitants de la commune à prix réduit.

5.2. Cimetière

Une habitante de la commune a interpellé M. Sébastien Delesderrier lui demandant de voir si la commission ou la mairie pouvait faire quelque chose au cimetière qui lui semble défraîchi. Mme Rossi confirme que certaines tombes sont en mauvais état, voire même abandonnées.

M. Favre indique qu'il appartient aux familles d'entretenir les tombes, et que les travaux d'entretiens comme l'élagage, la réfection du gravier dans les allées sont menés régulièrement. Ce cimetière a un côté champêtre et simple, l'alignement et la disposition des tombes imparfait en fait un lieu plus agréable que les traditionnels cimetières « tout au cordeau ». La commission des emplacements se rendra sur place et évaluera s'il y a lieu d'engager des travaux.

5.3. Autres divers

M. Julini indique qu'il a été approché par un couple habitant à Russin, sortir de la propriété sise 336, route Mandement avec une poussette, n'est pas chose facile (cf photo page 7).

M. Favre rappelle que l'aménagement est provisoire, avec l'élargissement du trottoir Mandement côté Salève, la circulation est décalée sur la droite direction La Plaine, ce qui fait qu'il n'y a pas de trottoir surélevé.

5.4. Remerciements

Mme Serafini tient à son tour à remercier les membres du conseil municipal pour leur engagement et disponibilité tant au repas des aînés ainsi qu'à la décoration du sapin et la soupe communale.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin lève la séance à 20h30

Alain Hutin
Maire

Olivier Favre
Adjoint

Marilène Demierre
Secrétaire

